

# Conseil Municipal du mardi 6 novembre 2018 à 17h00

## Ordre du Jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n°2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : septembre 2018

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1 rapport d'activité 2017 Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes (SIAV)
- 2 Création d'une commission ad hoc dans le cadre de la procédure de mise en concurrence d'une concession de services pour la mise en œuvre d'un CRAC de la Ville de Valenciennes
- 3 Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales

### **CONVENTIONS**

- 4 Partenariat entre la Ville de Valenciennes et l'IRFO (Institut des Rencontres de la Forme)
- 5 Renouvellement d'une convention de dépôt d'une œuvre du musée à la Cité de la Dentelle de la Ville de Calais
- 6 Convention d'usages tripartite relative à la gestion des encombrants en habitat collectif

### **FINANCES**

- 7 SIA Habitat - Réitération de la garantie d'emprunt communale
- 8 Barème indemnisation pour dégâts occasionnés aux portique du Pont Villars de et à Valenciennes
- 9 Association Réseau Bulle - demande de subvention exceptionnelle
- 10 Subvention de Fonctionnement à l'association Sportive Valenciennes Football Club

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 11 Mise à jour du tableau des effectifs
- 12 Création d'un service commun des Affaires Juridiques entre Valenciennes métropole et la Ville de Valenciennes - convention cadre
- 13 Création d'un service commun Direction Numérique et Informatique entre Valenciennes métropole et la Ville de Valenciennes - convention cadre
- 14 Création d'un service commun de l'Observatoire Fiscal Intercommunal entre Valenciennes métropole et la Ville de Valenciennes - convention cadre.
- 15 Avancement du personnel - Fixation des ratios "promu-promouvables".

## Conseil Municipal

### Compte rendu sommaire de la séance du 6 novembre 2018

L'an deux mille dix - huit, le 06 novembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 31 octobre 2018, est réuni au lieu l'hôtel de ville - Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme Ludivine BILLOIR et M. Mohamed AGOUDJIL

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Guy MARCHANT, Mme Geneviève MANNARINO, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mme Isabelle DESOIL, Mme Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Olivier MARLIERE, M. Pascal VANHELDER, Mme Nadine LERAY, M. Daniel CAPPELLE, Mme Sophie MERIAUX, M. Karim GANA, Mme Ludivine BILLOIR, Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, Mme Isabelle DELGHEIER, M. Michel BROUILLARD, Mme Nathalie LORETTE, M. Mohamed AGOUDJIL, Mme Valérie CAUDRON, M. Jean-Paul SAUTREAU, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, M. Michaël MARTINEZ, Mme Lysiane DEPARIS, M. Michel GAMEZ.

Excusés avec pouvoir : M. Arnaud L'HERMINE excusé, qui a donné pouvoir à M. Hervé MORMENTYN - Mme Isabelle DESOIL, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Geneviève MANNARINO pour les délibérations 12 à 15 - M. Patrick ROUSSIES excusé, qui a donné pouvoir à M. Pascal VANHELDER - Mme Danièle FERTE excusé, qui a donné pouvoir à M. Michaël MARTINEZ - Mme Maryse DUMORTIER, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Aurore COLSON à compter de la délibération n°8 - M. Dominique RIQUET excusé, qui a donné pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX - M. Jean- Marcel GRANDAME excusé, qui a donné pouvoir à M. Mattéo GUALANO - Mme Marie-Laure COUSIN excusé, qui a donné pouvoir à Mme Sophie MERIAUX - M. Jean - Yves DEGARDIN excusé, qui a donné pouvoir à M. Guy MARCHANT - M. Gérard CLIPET excusé, qui a donné pouvoir à M. Didier LEGRAND - M. Jean-Claude DULIEU excusé, qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LORETTE

Excusé(e)s : M. Daniel CAPPELLE, excusé pour les délibérations n° 1 à 10, M. Franck KOLLER, M. Jean-Luc François LAURENT.

### Ordre du jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n°2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : septembre 2018

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **1 Rapport d'activité 2017 Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes (SIAV)**

*Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :*

- De prendre connaissance de ces rapports pour l'année 2017

### **2 Création d'une commission ad hoc dans le cadre de la procédure de mise en concurrence d'une concession de services pour la mise en œuvre d'un CRAC de la Ville de Valenciennes**

*Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, et 5 abstentions (M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGHEIER, M. BROUILLARD), décide :*

- De créer une commission ad hoc chargée,
- De procéder à l'ouverture des candidatures et des offres reçues dans le cadre de la procédure de mise en concurrence du CRAC sous la forme d'une concession de service,
- D'émettre un avis sur l'analyse des offres permettant à Monsieur le Maire ou son représentant d'organiser une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires,
- D'examiner et d'émettre un avis sur tous projets d'avenants à la concession entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%,
- Que cette commission aura un caractère temporaire pendant la durée de la concession de service,

- De désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au sein de cette commission, à savoir :  
5 titulaires : M. Guy MARCHANT – M. Arnaud L'HERMINE – Mme Marie-Laure COUSIN – M. Olivier MARLIÈRE – M. Jean-Claude DULIEU  
5 suppléants : M. Franck KOLLER – M. Mattéo GUALANO – Mme Danièle FERTE – M. Karim GANA – Mme Isabelle DELGÉHIER

### **3 Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales**

*Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :*

- D'acter que chaque conseiller a été informé de la création de la commission de contrôle et des conditions dans lesquelles il pourrait se porter candidat.

## **CONVENTIONS**

### **4 Partenariat entre la Ville de Valenciennes et l'IRFO (Institut des Rencontres de la Forme)**

*Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :*

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, reprenant les engagements réciproques des deux parties, qui entrera en vigueur à la date de sa signature et prendra fin le 31 Décembre 2019 et à verser la subvention de 7 500 €.

### **5 Renouvellement d'une convention de dépôt d'une œuvre du musée à la Cité de la Dentelle de la Ville de Calais**

*Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :*

- D'approuver le principe du prolongement du dépôt à la ville de Calais pour la cité de la dentelle d'une œuvre anonyme d'après Jacques Aved représentant un *Portrait de femme*, huile sur toile, 91 x 75 cm, Inv. P.46.1.147 provenant des collections de son musée des Beaux-Arts,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

### **6 Convention d'usages tripartite relative à la gestion des encombrants en habitat collectif**

*Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :*

- D'approuver la convention d'usages tripartite relative à la gestion des encombrants en habitat collectif entre Valenciennes Métropole, les communes et les bailleurs,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention.

## **FINANCES**

### **7 SIA Habitat - Réitération de la garantie d'emprunt communale**

*Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :*

- De s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues et à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges,
- D'autoriser le Maire ou son représentant, à prendre et signer tout acte ou contrat constatant l'engagement de la collectivité quant aux lignes du prêt réaménagé listées à la délibération.

### **8 Barème indemnisation pour dégâts occasionnés aux portiques du Pont Villars de et à Valenciennes**

*Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :*

- D'accepter le principe de mise en place d'un barème d'évaluation des coûts induit par les dégradations aux portiques du pont Villars de et à Valenciennes,
- D'approuver le barème proposé.

**9 Association Réseau Bulle - demande de subvention exceptionnelle**

*Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :*

- D'accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 2 000 euros à l'association Réseau Bulle France. Ces crédits seront pris sur les crédits existants et inscrits au BP 2018.

**10 Subvention de Fonctionnement à l'association Sportive Valenciennes Football Club**

*Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :*

- D'accorder à l'Association Sportive VALENCIENNES FOOTBALL CLUB, une subvention complémentaire de 50 000 € pour l'année 2018,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention.

**RESSOURCES HUMAINES**

**11 Mise à jour du tableau des effectifs**

*Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, et 8 abstentions (M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGEHIER, M. BROUILLARD, M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL), décide :*

- D'autoriser les créations et suppressions des emplois présentés,
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations et suppressions d'emplois.

**12 Création d'un service commun des Affaires Juridiques entre Valenciennes métropole et la Ville de Valenciennes - convention cadre**

*Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :*

- D'approuver la création d'un service commun des « Affaires Juridiques » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- D'approuver la convention cadre régissant le fonctionnement du service commun « Affaires Juridiques » entre Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes,
- De procéder au transfert de personnel dans les conditions prévues par l'article L 5211-4-2,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**13 Création d'un service commun Direction Numérique et Informatique entre Valenciennes métropole et la Ville de Valenciennes - convention cadre**

*Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :*

- D'approuver la création d'un service commun "Direction Numérique et Informatique" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- D'approuver la convention cadre régissant le fonctionnement du service commun "Direction Numérique et Informatique" entre Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes,
- De procéder au transfert de personnel dans les conditions prévues par l'article L 5211-4-2,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**14 Création d'un service commun de l'Observatoire Fiscal Intercommunal entre Valenciennes métropole et la Ville de Valenciennes - convention cadre**

*Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :*

- D'approuver la création d'un service commun de l'Observatoire fiscal intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- D'approuver la convention cadre régissant le fonctionnement du service commun de l'Observatoire Fiscal Intercommunal entre Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**15 Avancement du personnel - Fixation des ratios "promu-promouvables"**

*Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, et 8 abstentions (M. CLIPET, Mme HUANT, M. LEGRAND, Mme DELGEHIER, M. BROUILLARD, M. DULIEU, Mme LORETTE, M. AGOUDJIL), décide :*

- De donner son accord pour l'application des taux de promotion présentés pour l'année 2019.
- De prendre note que le ratio d'avancement de grade demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus et que les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale après avis de la Commission Administrative Paritaire.
- Si le taux de promotion est inférieur à 100 %, de décider que, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale n'est pas ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

**QUESTIONS ORALES**

**Groupe « Valenciennois, je me bats pour toi »**

1 - Nous avons pris connaissance de la vente de l'ancienne caserne à un promoteur en vue d'un projet immobilier. Mais nous considérons qu'il serait souhaitable et préférable, dans l'intérêt de Valenciennes, d'extraire de la vente la cour d'honneur qui demeurerait propriété de la ville qui en garderait, par conséquent, la jouissance. Cette question intéresse bon nombre de Valenciennois.

**Groupe « Valenciennes, Citoyenne »**

Mme LORETTE

1- La maison du Prévost et la maison Carpeaux sont sans affectation depuis des années. Un bâtiment inoccupé se dégrade. Pourquoi ne pas les transformer en logement d'habitation comme le suggère l'association de Sauvegarde du patrimoine Valenciennois.

**La séance est levée à 17 h 55**

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le **12 NOV. 2018** pour y demeurer jusqu'au **12 DEC. 2018**

A Valenciennes, le **12 NOV. 2018**  
Le Maire



Laurent DEGALLAIX